

Les nouvelles règles de sécurité en Wallonie

Aujourd'hui, beaucoup de gens
sont à nouveau malades
à cause du Covid-19.



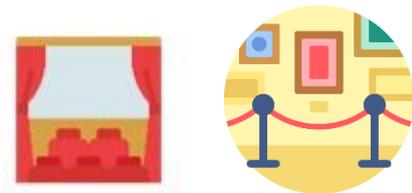
Il faut respecter de nouvelles règles
pour se protéger du virus,
jusqu'au 19 novembre 2020.



Il y a un couvre-feu de 22h à 6h du matin.
Un couvre-feu, cela veut dire qu'on doit rester chez soi
entre 22h et 6h du matin.
On ne peut pas sortir,
sauf pour aller au travail, chez le médecin
ou pour une urgence.



Les lieux culturels sont ouverts
à condition de respecter les gestes barrières
et le nombre de personnes autorisées.

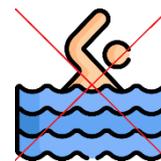


Les lieux culturels, ce sont les cinémas, les musées, les théâtres...

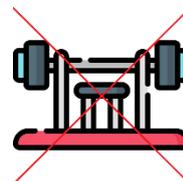
Les parcs d'attraction sont fermés.
Les parcs animaliers sont ouverts,
sauf les salles intérieures.



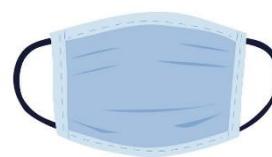
Les salles de sport et les piscines sont fermées.
Les entraînements et les compétitions sont interdits
pour les plus de 12 ans.



Les sportifs professionnels peuvent continuer
les entraînements et les compétitions sans public.
Les stages sont autorisés
pour les enfants de moins de 12 ans.



Le masque est obligatoire à l'intérieur
dans les lieux ouverts au public
et les transports en commun.



Parfois, il est aussi obligatoire à l'extérieur
dans la rue.

Chaque commune décide.

Les magasins ferment à 20h,
sauf les petits magasins de nuit qui ferment à 22h.



La vente d'alcool est interdite après 20h.

Il est interdit de boire de l'alcool en rue.

Il faut faire ses courses seul ou à 2 adultes maximum.

Les enfants de moins de 12 ans
peuvent accompagner les adultes.



Les personnes âgées dans les maisons de repos
peuvent recevoir un seul visiteur,



toujours le même pendant 2 semaines.

Les visites ont lieu dans un endroit spécial.

C'est pareil pour les personnes en situation de handicap qui vivent en institution.



Les travailleurs doivent travailler à la maison quand c'est possible.

Quand ce n'est pas possible,

il faut respecter les gestes barrières et la distance de sécurité.



Les étudiants des universités et des écoles supérieures suivent leurs cours à distance.



Les stages, les travaux pratiques et les laboratoires sont autorisés.

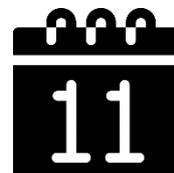
Les élèves des écoles secondaires suivent aussi leurs cours à distance.



Les élèves des écoles maternelles et primaires continuent à aller à l'école.



Les vacances de Toussaint sont prolongées jusqu'au 11 novembre.



Les cafés et les restaurants sont fermés.

On peut commander des repas à emporter ou à livrer, jusque 22h.



Les réceptions et banquets sont interdits,
sauf pour un enterrement.

Les hôtels peuvent servir à manger à leurs clients.

Les marchés et les petites fêtes foraines peuvent avoir lieu.

Il est interdit de servir des boissons et de la nourriture.



Les brocantes et les marchés de Noël sont interdits.

Le porte-à-porte pour Halloween est interdit.



La bulle sociale est limitée à 1 seule personne.

On peut voir cette personne sans respecter les gestes barrières.



Les rassemblements sont limités à 4 personnes,

toujours les mêmes pendant 2 semaines,

en respectant les gestes barrières.



Les provinces et les communes peuvent décider

D'ajouter des règles supplémentaires.

Il faut toujours respecter les règles de sécurité !





Si je suis malade :



Je reste à la maison



J'appelle le docteur



Je demande au docteur ce que je dois faire.